

Commune de ST-CREPIN

Opération

« FAÇADES-TOITURES-DEVANTURES »

**SOUTENIR**

L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

Ce programme est cofinancé par la commune de ST-CREPIN  
et le DEPARTEMENT des Hautes-Alpes

**SOLiHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

 **Hautes-Alpes**  
le département

  
**St Crépin**  
votre village-étape

**AMÉLIOREZ NOTRE CADRE DE VIE**

# **VALORISEZ**

**VOTRE PATRIMOINE**

L'opération « Façades-Toitures-Devantures » est une campagne de ravalement des façades, de réfection des toitures et d'embellissement des devantures commerciales initiée par votre commune.

A ST-CREPIN, les propriétaires qui entreprennent des travaux de ravalement de façades ou de réfection des toitures ou d'embellissement de devantures commerciales peuvent bénéficier de subventions très incitatives.

Le but est d'offrir aux habitants et aux vacanciers un cadre de vie attrayant et de soutenir l'activité du bâtiment.

## **DES TRAVAUX RÉUSSIS**



**Les couleurs, les aspects d'enduits, les matériaux utilisés et les détails architecturaux** doivent être en symbiose avec l'architecture traditionnelle, le paysage et respecter les règles d'urbanisme.

La chargée d'opération de SOLIHA Alpes du Sud est à vos côtés pour vous accompagner dans la réussite de votre projet. Venez la rencontrer lors des permanences en mairie.



## POUR EN BÉNÉFICIER

- ➔ Les propriétaires doivent respecter les formalités détaillées dans le cahier des charges de l'opération, adopté en Conseil Municipal.
- ➔ Les immeubles doivent être visibles du domaine public, situés en **zone Ua** du PLU, construits et achevés depuis **plus de 30 ans**, ne pas comporter de logements indignes ou insalubres...
- ➔ Les réalisés doivent être réalisés par des entreprises qualifiées.
- ➔ Les subventions sont calculées en fonction de l'ampleur et du type de travaux réalisés et en tenant compte des majorations possibles sous conditions (isolation, revenus...).

## SUBVENTIONS : MODE D'EMPLOI

- ① **Prise de contact avec la chargée d'opération de SOLIHA Alpes du Sud (voir au verso)**
- ② **Déclaration de vos travaux en Mairie**
- ③ **Demande de devis**
- ④ **Dépôt d'une demande de subvention complète via la chargée d'opération**
- ⑤ **Présentation de votre demande en commission municipale**
- ⑥ **Réalisation des travaux après accord de subvention**
- ⑦ **Paiement de la subvention**



*L'animation de cette opération est assurée par SOLIHA Alpes du Sud. Vous obtiendrez gratuitement, auprès de votre chargée d'opération, des renseignements concernant :*

- *L'opération « Façades-Toitures » et ses subventions,*
- *Les aides pour l'amélioration de l'habitat.*

*Nous pourrions éventuellement vous orienter vers la Maison de l'Habitat des Hautes-Alpes, si votre projet le nécessite.*

**Les permanences 2025**  
sont assurées en Mairie  
uniquement sur rendez-vous au :

**04 92 45 02 71**  
les jeudis de 13h30 à 15h30 :

**MARDI 06 MAI**

**05 JUIN**

**03 JUILLET**

**04 SEPTEMBRE**

**02 OCTOBRE**



**VOUS AVEZ UNE QUESTION ?**

**VOUS AVEZ BESOIN D'UN CONSEIL ?**

**CONTACTEZ votre chargée d'opération :**

Anouck ROBERT  
04 12 05 00 71  
a.robert@soliha.fr

**SOLIHA Alpes du Sud**

1, rue des Marronniers –  
Les Fauvettes II - 05000 Gap  
04 92 51 53 34 – contact.hautesalpes@soliha.fr  
[ALPESDUSUD.SOLIHA.FR](http://ALPESDUSUD.SOLIHA.FR) - [FACEBOOK](#) –  
[TWITTER](#) - [LINKEDIN](#) - [YOUTUBE](#)

